



Repères :

6 réunions de quartier en 2 mois.

50 participants à chaque rencontre.

Contact :

Prise de rendez-vous avec Monsieur le Maire :

01 30 11 16 16.

Le cycle des rencontres de quartier vient de se clôturer. Six réunions ont rythmé les mois de novembre et décembre, à la satisfaction des habitants. Ces derniers ont ainsi pu exprimer leurs préoccupations et leurs attentes concernant leur quartier mais aussi la ville. Retour sur les principaux sujets évoqués et sur les réponses apportées.

La vitesse et le stationnement

Les participants aux réunions ont tous souligné l'imprudence grandissante des automobilistes et les manquements réguliers au Code de la route. Face à ce constat, Monsieur le Maire a demandé aux services techniques de développer le stationnement en chicane, solution efficace contre les excès de vitesse. Certains changements seront également opérés sur la chaussée, avec par exemple la pose de panneaux "stop" et "céder le passage".

Pour lutter contre le non-respect des zones bleues, la municipalité a envisagé d'équiper divers parkings d'horodateurs, avec la première demi-heure gratuite, afin de garantir la rotation des véhicules tout en ne nuisant pas aux clients des différents commerces.

En parallèle, la Police municipale continue d'effectuer ses rondes, avec une verbalisation plus accrue dans les zones soulignées lors des réunions. Pour information, les camionnettes ne sont pas considérées comme des poids-lourds : elles peuvent donc stationner librement sur les emplacements matérialisés.

Enfin, les parents des enfants fréquentant les écoles Jean Jaurès et Charles Perrault ont reçu un flyer, les sensibilisant à la prudence et au stationnement sur les parkings situés aux abords des établissements, suite aux signalements des enseignants et parents d'élèves des structures concernées.

Le fonctionnement d'Arnousignal

Certains questionnements ont été émis quant à l'application Arnousignal. Ce dispositif permet, en temps réel, de transmettre une information à la

mairie relative au cadre de vie. Les données sont envoyées directement au secrétariat général qui les traite sur les horaires d'ouverture de l'hôtel de ville et les transmet aux services compétents.

L'entretien des arbres

Plusieurs habitants ont souligné les nuisances provoquées par les arbres présents sur le domaine public : le manque d'éclairage de la chaussée, la détérioration des trottoirs causée par les racines, la présence de sève sur les voitures ou encore la quantité de feuilles mortes. Monsieur le Maire a rappelé que la municipalité avait à cœur d'avoir une ville verte, composée de nombreux arbres. Cependant, dès qu'une chaussée est rénovée, le sujet des arbres est pris en compte. Certains sont retirés puis remplacés, par des espèces plus adaptées aux contraintes des villes (racines non invasives, feuilles persistantes...).

Concernant l'élagage, il est réalisé tous les deux ans sur les arbres qui appartiennent au domaine public. L'entretien de ceux situés sur le domaine privé revient aux habitants. Enfin, le ramassage des feuilles mortes est également soumis à la responsabilité des riverains, qui sont régulièrement épaulés par l'action des services techniques.

La présence de rats

Face à la présence de rats sur l'espace public, la ville a fait appel à une société de dératisation, qui vient de clôturer sa tournée. Pour rappel, les habitants peuvent se rendre en mairie pour retirer des sachets de raticide s'ils en ont besoin.

La propreté

Les participants ont soulevé le problème d'entretien de certaines portions de la chaussée et de trottoirs. Sur demande de la municipalité, la Police municipale a sensibilisé les commerçants au ramassage des mégots devant leurs locaux. Au rond-point du Christ, l'entreprise locale s'est engagée à nettoyer les roues de ses véhicules, avant toute sortie. Concernant le ramassage des ordures ménagères, rendez-vous en page suivante.

De nombreux Arnouvillois ont exprimé leur mécontentement après la réduction, en juin dernier, du nombre de collectes des déchets ménagers. « Suite à cela, nous avons pris rendez-vous avec le Sigidurs pour faire remonter les remarques des administrés et trouver des solutions aux problèmes rencontrés » témoigne le Maire, Pascal Doll. Le rythme de deux collectes hebdomadaires a toutefois été maintenu dans les quartiers les plus commerçants, où les volumes d'ordures ménagères sont bien plus importants que dans les secteurs résidentiels. Dans ces derniers, il subsiste des difficultés ponctuelles, généralement traitées au cas par cas par les services du Sigidurs.

La vidéoprotection

Les caméras situées sur le territoire d'Arnouviles ne sont pas destinées à surveiller l'espace public en

permanence, mais à disposer d'un outil dissuasif pour prévenir la délinquance. Il est également très efficace pour aider les enquêteurs à identifier et appréhender les auteurs de délits. Les images permettent aussi de mieux organiser une intervention, par exemple en envoyant un nombre d'agents en adéquation avec le besoin réel sur le terrain ou en identifiant des individus déjà connus des services de police.

Si le réseau de caméras permet de disposer de précieux éléments en cas de nécessité, la captation et le visionnage des images ne peuvent se faire que dans un cadre légalement défini. Les caméras ne filment ni les entrées d'immeubles, ni l'intérieur des habitations : un système masque automatiquement les zones privées., L'ensemble du flux vidéo est transmis par fibre optique au Centre de surveillance urbaine intercommunal (CSUI) de Sarcelles, seul habilité à conserver les enregistrements, sur une durée de quinze jours maximum, excepté en cas d'enquête judiciaire. Au-delà, les vidéos sont automatiquement détruites. A noter que les caméras qui couvrent le territoire sont dédiées à la protection de la population.

D'un point de vue technique, il est impossible de les utiliser pour de la verbalisation.

Les nuisances au quartier de la gare

Les nuisances liées au trafic de cigarettes de contrebande ont fait l'objet de diverses discussions. L'occasion pour Monsieur le Maire de détailler les résultats obtenus grâce aux actions conjointes de la Police nationale et de la Police municipale. « C'est une action de longue haleine sur laquelle nous ne lâcherons rien. 16 665 paquets ont été saisis depuis le 1er janvier 2021 jusqu'à la mi-décembre, pour une valeur de 66 660 € », a affirmé Pascal Doll.

Dialoguer, c'est toute l'année

Il n'est pas nécessaire d'attendre les rencontres de quartier pour faire part à Monsieur le Maire de problèmes rencontrés sur la commune. Pascal Doll l'a rappelé à plusieurs reprises : « La porte de mon bureau est toujours ouverte, il suffit de prendre rendez-vous pour me faire part d'une difficulté ou d'une demande. Je m'efforce toujours de me rendre disponible pour être à l'écoute des Arnouvillois ».

Prise de rendez-vous : 01 30 11 16 16.







Source URL: <https://www.arnouville95.fr/article/compte-rendu-des-reunions-de-quartier>